

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 février 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, ~~EL HAJJAH DARRAJ~~, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 09.- INTERCOMMUNALES - Publifin, S.C.i.R.L. - Mandature 2013-2018 - Démission d'un délégué de la Ville à l'Assemblée générale - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 28 janvier 2013 désignant M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal en qualité de délégué de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.i.R.L. "Publifin" (ex Tecteo Group);

Vu le courriel du 15 février 2018 par lequel, M. NYSSSEN, Conseiller communal, présente sa démission en tant que délégué de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.i.R.L. "Publifin";

Vu les statuts de Publifin, S.C.i.R.L.;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement l'article L1523-11;

Vu le rapport du Service en date du 15 février 2018;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale-Police-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 22 février 2018;

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de M. NYSSSEN Didier, Conseil communal, domicilié rue Max Houben n° 6 à 4800 Verviers en qualité de délégué représentant la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.i.R.L. "Publifin".

La présente délibération sera transmise à la S.C.i.R.L. "Publifin" et à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION